



## embauche en CDI après intérim

Par **steffi78**, le **20/08/2019** à **00:01**

Bonjour,

Je suis en CDD via ma boîte d'intérim depuis 3 mois dans la même structure.

Le directeur souhaite m'embaucher en CDI mais il m'a expliqué que dans ce cas, il doit verser 2500 euros à la boîte d'interim.

J'ai bien senti que cela l'embêtait et je voulais savoir s'il existait un moyen d'éviter ces frais pour avoir toutes les chances d'être embauchée.

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Par **Prana67**, le **20/08/2019** à **08:15**

Bonjour,

Vous ne connaissez pas l'accord qui lie votre futur employeur à la boîte interim et nous non plus. Difficile de donner une réponse juridique.

Par **P.M.**, le **20/08/2019** à **10:23**

Bonjour,

Cela paraît même étonnant si vous êtes réellement en mission puisque l'embauche à son issue n'est pas interdite...

Vous pourriez carrément poser la question à l'agence d'intérim qui en plus ferait l'économie de l'indemnité de fin de mission...

Par **steffi78**, le **20/08/2019** à **11:20**

Merci pour vos réponses, je vais réfléchir à tout ça